# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-6-66 519465

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

**ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES**
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.*
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
*Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région*

ABONNEMENT ANNUEL
**15 F**

1er supplément au bulletin N° 69 de Juin 1966

16 juin 1966 - page 22

## VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - En raison de l'abondance des foyers, la protection reste nécessaire à intervalles moyens de 13 jours (ou moins en cas de forte pluie) au delà de la floraison sur les vignes portant déjà des taches. Il convient également de surveiller l'oïdium sur cépages sensibles.

BLACK-ROT (zones contaminées) - Les traitements contre le mildiou permettront d'assurer également la protection contre le black-rot.

## ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES (pommier et poirier) - Dans toutes les plantations où la maladie est présente, poursuivre la protection, notamment dans les régions affectées par les orages du 9(Ardèche) et du 13 (combe de Savoie).

CARPOCAPSE (pommes, poires, noix) - Un traitement (le 1er, le 2ème ou le 3ème suivant les cas.) devra se placer aux dates suivantes:
- entre le 20 et le 23 juin - AIN: 46 et 119. ARDECHE: 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148 et 152. DROME: 121, 122, 124, 125, 126, 130, 131, 132, 133 et 134. ISERE: 101, 103 et 121. LOIRE: 10 et 12. RHONE: 24 et 26. SAVOIE: 90. HTE SAVOIE: 62, 63, 70 et 72.
- entre le 25 et le 28 juin - AIN: 42, 43, 44, 45, 50, 52. ARDECHE: 151. DROME: 128, 135 et 136. ISERE: 104, 105, 106, 110, 113, 114, 116 et 118. LOIRE: 5, 6, 7, 8, 13, 14 et 25. RHONE: 6, 23, 25, 27, 29, 31, 35, 36 et 37. SAVOIE: 81, 83, 85, 87, 89 et 91. HTE SAVOIE: 64 et 66.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur fruits) - Appliquer un premier traitement sur fruits entre le 22 et le 25 juin dans les régions 131, 132, 142 et 152.

## INFORMATIONS MARAICHERES

MOUCHE DU CHOU - En remplacement des insecticides organo-chlorés devenus souvent inefficaces, utiliser une des formules suivantes:
- désinfection du sol: parathion (7 à 8kg de mat.active/ha); carbophénothion (5 à 8kg/ha); Diazinon (8 à 10kg/ha); Diethion (5kg/ha).
- trempage des plants: les mêmes insecticides aux doses habituelles.
- arrosage du collet après plantation: parathion (30gr/hl de m.a.); Diethion (75gr/hl); Bromophos (25 à 35gr/hl); Diazinon (80gr/hl).

MOUCHE DU NAVET - Poursuivre les pulvérisations à l'aide d'un de ces 4 derniers insecticides aux doses normales de pulvérisation.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P445